



**Conseil "Justice et affaires intérieures",
Bruxelles, jeudi 9 et vendredi 10 décembre 2021**

La session du Conseil sera présidée, le jeudi, par Aleš Hojs, ministre de l'intérieur de la Slovénie et, le vendredi, par Marjan Dikaučič, ministre de la justice de la Slovénie.

Le jeudi, les **ministres des affaires intérieures** feront le point sur les progrès réalisés en ce qui concerne la directive sur la résilience des entités critiques et le règlement du Conseil sur un mécanisme d'évaluation et de contrôle Schengen. Ils tiendront également un débat sur l'utilisation des migrations comme instrument d'attaques hybrides, à la lumière des événements survenus récemment à la frontière entre l'UE et la Biélorussie.

Les ministres discuteront des fonds de Next Generation EU pour la relance et de la manière de prévenir au mieux l'infiltration par la criminalité organisée dans les structures et les processus juridiques. Ils procéderont également à un échange de vues sur la mise en œuvre de l'interopérabilité et seront informés de l'état de la coopération entre les autorités compétentes chargées de la lutte contre le terrorisme.

Vendredi, les **ministres de la justice** feront le point sur les négociations en cours concernant le règlement sur les preuves électroniques. Les ministres procéderont à un échange de vues sur les enseignements tirés de la pandémie de COVID-19 pour le fonctionnement des tribunaux ainsi que pour le contrôle juridictionnel et le contrôle des mesures d'urgence. Ils seront également informés de l'état d'avancement des travaux concernant l'adhésion de l'UE à la Convention européenne des droits de l'homme, ainsi que des derniers développements concernant la création du Parquet européen.

Au cours du déjeuner, les ministres débattront des moyens de mieux lutter contre les discours et crimes de haine.

En marge du Conseil, le comité mixte (UE-Islande/Liechtenstein/Norvège/Suisse) se penchera sur le règlement du Conseil concernant un mécanisme d'évaluation et de contrôle Schengen, ainsi que sur la mise en œuvre de l'interopérabilité.

Conférences de presse:

- **Affaires intérieures (jeudi aux alentours de 18 heures)**
- **Justice (vendredi aux alentours de 15 heures)**

* * *

[Conseil "Justice et affaires intérieures" - page de la session](#)

[Conférences de presse et événements publics par transmission vidéo](#)

[Transmission vidéo, téléchargeable en format "diffusion" \(MPEG 4\), et galerie de photos](#)

* * *

¹ La présente note a été élaborée sous la responsabilité du service de presse.

AFFAIRES INTÉRIEURES

Résilience des entités critiques

Les ministres feront le point sur les progrès réalisés quant à la directive sur la résilience des entités critiques, concernant laquelle la présidence entend parvenir à un accord sur le mandat de négociation du Conseil avant la fin de l'année.

En décembre 2020, la Commission européenne a présenté une proposition de directive sur la résilience des entités critiques. Ce projet d'instrument vise à contribuer à renforcer le niveau de protection et la résilience des infrastructures qui fournissent des services fondamentaux pour les activités sociales ou économiques et le bien-être des citoyens. La proposition de la Commission porte sur les entités critiques dans un large éventail de secteurs, de l'énergie et de la santé à l'espace.

Ces entités doivent être en mesure de prévenir les catastrophes naturelles, les accidents, le terrorisme ou les urgences de santé publique, d'y résister, de les absorber et de s'en remettre. Au titre des nouvelles règles, les entités critiques devraient signaler les incidents perturbateurs aux autorités nationales, et les États membres de l'UE devraient recenser les entités critiques, procéder à des évaluations nationales des risques et disposer d'une stratégie pour garantir la résilience de ces entités.

La proposition de directive vise à remplacer l'actuelle directive concernant le recensement et la désignation des infrastructures critiques européennes, adoptée en 2008. Une évaluation de cette directive réalisée en 2019 a mis en évidence la nécessité d'actualiser et de renforcer encore les règles existantes à la lumière des nouveaux défis auxquels l'UE est confrontée, tels que la montée en puissance de l'économie numérique, les effets croissants du changement climatique et les menaces terroristes. La pandémie actuelle de COVID-19 a montré en particulier à quel point les infrastructures critiques et les sociétés peuvent être exposées à une pandémie ainsi que le degré élevé d'interdépendance qui existe entre les États membres de l'UE et à l'échelle mondiale.

Parallèlement à la proposition de directive sur les entités critiques, la Commission a également présenté une proposition de directive concernant des mesures destinées à assurer un niveau élevé commun de cybersécurité dans l'ensemble de l'Union (SRI 2), qui vise à répondre aux mêmes préoccupations en ce qui concerne la dimension cyber.

> [Rapport de la présidence sur l'état d'avancement des travaux relatifs à la proposition de directive sur la résilience des entités critiques](#)

> [Comment l'UE réagit aux crises et renforce la résilience \(informations générales\)](#)

Mécanisme d'évaluation et de contrôle Schengen

Les ministres évalueront les progrès accomplis en ce qui concerne la proposition de règlement du Conseil sur un mécanisme d'évaluation et de contrôle Schengen.

La proposition vise à rendre l'espace Schengen plus adaptable aux défis actuels et à venir. Les modifications qu'il est proposé d'apporter au mécanisme sont notamment les suivantes:

- **renforcer l'orientation stratégique du mécanisme** en adaptant la portée des évaluations, en passant à des évaluations entièrement fondées sur les risques, en rendant possible l'évaluation des activités des agences de l'UE et des parties privées qui appuient les États membres dans l'application opérationnelle des dispositions de l'acquis de Schengen et en augmentant la proportion d'évaluations inopinées et d'évaluations thématiques;
- **raccourcir et simplifier les procédures d'évaluation et de suivi** en fusionnant les rapports et les recommandations dans un document unique, en concentrant les travaux du Conseil sur les dossiers les plus importants, un mécanisme graduel étant prévu en cas d'absence de progrès, et en mettant en place une procédure accélérée pour veiller à ce que les défaillances graves soient détectées et traitées rapidement;

- **renforcer la vérification du respect des droits fondamentaux** dans la mise en œuvre de l'acquis de Schengen grâce à davantage d'analyse des risques par l'Agence des droits fondamentaux de l'UE et à des évaluations inopinées s'il existe des indices de violations graves des droits fondamentaux;
- **optimiser la participation de tous les acteurs étatiques et de l'UE** en mettant en place une réserve d'experts nationaux disponibles pour réaliser des évaluations et en renforçant la coopération entre les agences compétentes de l'UE.

> [Proposition de la Commission en vue d'un règlement du Conseil relatif à la création et au fonctionnement d'un mécanisme d'évaluation et de contrôle destiné à vérifier l'application de l'acquis de Schengen](#)

Lutte contre les menaces hybrides et défis migratoires

Les ministres débattront de la question des attaques hybrides et du trafic de migrants. Ils se concentreront en particulier sur l'efficacité des outils existants pour faire face à ces phénomènes et sur les outils nécessaires pour être mieux préparés à l'avenir.

L'Union européenne est confrontée à une augmentation des flux migratoires à ses frontières extérieures depuis plusieurs années. Toutefois, le phénomène a récemment acquis une nouvelle dimension, la migration ayant été instrumentalisée dans le cadre d'une attaque hybride menée par un État pour déstabiliser l'Europe. En conséquence, les défis existants ont été étendus bien au-delà de la protection des frontières et de la gestion des migrations et la situation a exigé une réponse encore plus globale et déterminée de l'UE, notamment en adaptant les mesures en vigueur et en élaborant de nouvelles.

En raison des efforts concertés déployés par l'UE, le nombre d'arrivées irrégulières quotidiennes aux frontières extérieures avec la Biélorussie a considérablement diminué. Cependant, la pression migratoire à la frontière reste élevée.

Dans le même temps, d'autres défis migratoires aux frontières extérieures ne doivent pas être relégués au second plan, en particulier en Méditerranée. Comme l'ont démontré les pertes tragiques de vies humaines dans la Manche, la lutte contre le trafic de migrants reste un défi important. Un autre phénomène qui appelle une réaction immédiate est l'augmentation constante des mouvements non autorisés au sein de l'Union européenne.

> [Relations de l'UE avec la Biélorussie \(informations générales\)](#)

> [Mesures restrictives à l'encontre de la Biélorussie \(informations générales\)](#)

> [Politique migratoire de l'UE \(informations générales\)](#)

Application de l'acquis de Schengen en Croatie

Les conclusions sur le respect des conditions nécessaires à l'application intégrale de l'acquis de Schengen en Croatie figurent à l'ordre du jour. L'objectif de ces conclusions est d'établir que la Croatie remplit les conditions nécessaires à l'application intégrale de l'acquis de Schengen, ce qui constitue une étape nécessaire avant qu'une décision puisse être prise sur une telle application en Croatie.

L'évaluation de Schengen concernant la Croatie a été menée entre 2016 et 2020. En mars 2021, la Commission a informé le Conseil que le dernier plan d'action était arrivé à terme. L'étape suivante du processus consiste à ce que le Conseil vérifie que les conditions nécessaires à l'application intégrale de l'acquis de Schengen en Croatie sont remplies.

Mise en œuvre de l'interopérabilité

Les ministres procéderont à un échange de vues sur la mise en œuvre de l'interopérabilité. Sur la base de l'évaluation effectuée par l'eu-LISA et la Commission européenne, ils décideront si les délais de mise en œuvre du système d'entrée/de sortie (EES), du système européen d'information et d'autorisation concernant les voyages (ETIAS), du système d'information Schengen (SIS) et du système européen d'information sur les casiers judiciaires pour les ressortissants de pays tiers (ECRIS-TCN) doivent être adaptés.

Le nouveau cadre pour l'interopérabilité, qui contribuera à améliorer la gestion des frontières et la sécurité intérieure en Europe, change la donne dans le domaine de l'échange d'informations. Sa mise en œuvre est étroitement liée à la création et à la mise à niveau d'un certain nombre de systèmes d'information dans le domaine de la justice et des affaires intérieures, notamment EES, ETIAS et ECRIS-TCN.

Les règlements sur l'interopérabilité mettent en place quatre nouveaux outils pour améliorer les flux d'information:

- un portail de recherche européen permettant d'effectuer simultanément des recherches dans plusieurs systèmes d'information de l'UE
- un service partagé d'établissement de correspondances biométriques afin de consulter et de recouper des données biométriques dans les systèmes d'information pertinents de l'UE
- un répertoire commun de données d'identité contenant les données biographiques et biométriques de ressortissants de pays tiers qui sont disponibles dans différents systèmes d'information de l'UE
- un détecteur d'identités multiples pour détecter les identités multiples liées à un même ensemble de données biométriques

Les nouvelles règles aideront les autorités à mieux détecter les menaces pour la sécurité et à lutter contre la fraude à l'identité. Elles contribueront en outre à améliorer les contrôles aux frontières extérieures et à prévenir et combattre l'immigration illégale.

> [Les systèmes d'information au sein de l'espace de liberté, de sécurité et de justice \(informations générales\)](#)

> [Comment les bases de données interopérables renforceront-elles la sécurité de l'Europe? \(infographie\)](#)

Next Generation EU: l'infiltration par la criminalité organisée

Les ministres tiendront un débat sur les fonds de Next Generation EU pour la relance et sur la manière de prévenir au mieux l'infiltration par la criminalité organisée dans les structures et les processus juridiques.

Au cours de la pandémie, les criminels ont fait preuve à la fois de résilience et d'adaptabilité pour ce qui est de diversifier leurs marchés criminels et débouchés commerciaux afin de continuer dans la mesure du possible à accumuler des profits tirés de leurs activités criminelles. Il est très probable que le montant élevé des fonds de relance suscitera également le vif intérêt des criminels. Toutefois, cette question s'insère dans un contexte plus large, à savoir l'infiltration criminelle dans les structures légales. Cela va au-delà des formes de criminalité spécifiques et englobe les nombreuses manières dont les criminels peuvent utiliser de manière abusive de telles structures à des fins de blanchiment de capitaux, de fraude, de corruption et de détournement de fonds ou à d'autres fins criminelles directes ou indirectes.

Les ministres examineront si une approche plus coordonnée au niveau de l'UE est nécessaire pour lutter contre l'infiltration de structures légales par la criminalité organisée, et en particulier pour prévenir cette infiltration. Ils se demanderont également s'il est nécessaire de procéder à une évaluation plus complète des vulnérabilités des structures légales afin que la prévention puisse être plus efficace et que les outils choisis soient adaptés à leur finalité.

Coopération dans le cadre de la lutte contre le terrorisme

Les ministres recevront des informations sur la coopération entre les autorités compétentes chargées de la lutte contre le terrorisme, en présence du Groupe antiterroriste (GAT).

Le Groupe antiterroriste est un groupe informel ne relevant pas du cadre de l'UE; il rassemble les services de sécurité des vingt-sept États membres de l'UE, de la Norvège, de la Suisse et du Royaume-Uni. Les enseignements tirés des attentats terroristes en Europe montrent clairement la nécessité d'une coopération entre les services répressifs et les acteurs du renseignement. En novembre 2016, les ministres sont convenus d'étudier les possibilités de coopération entre le GAT et Europol dans des domaines d'intérêt commun, tout en respectant pleinement la compétence exclusive des États membres en matière de sécurité nationale.

> [Action de l'UE face au terrorisme \(informations générales\)](#)

Divers

- *Propositions législatives en cours d'examen*

La présidence informera les ministres des derniers développements intervenus en ce qui concerne les travaux relatifs aux propositions législatives en cours d'examen.

- *Paquet "Schengen"*

La Commission devrait présenter le code de coopération policière et de nouvelles propositions concernant Prüm.

- *Réunion ministérielle JAI UE-Balkans occidentaux*

La présidence rendra compte du résultat de la réunion ministérielle UE-Balkans occidentaux dans le domaine de la justice et des affaires intérieures, qui s'est tenue en Slovénie les 2 et 3 décembre 2021.

> [Réunion ministérielle UE-Balkans occidentaux sur la justice et les affaires intérieures \(communiqué de presse conjoint\)](#)

- *Réunion ministérielle JAI entre l'UE et les États-Unis*

La présidence rendra compte des préparatifs et de l'ordre du jour de la prochaine réunion ministérielle UE-États-Unis dans le domaine de la justice et des affaires intérieures, qui aura lieu à Washington le 16 décembre.

- *Conférence ministérielle sur les abus sexuels commis contre des enfants*

La présidence rendra compte du résultat de la conférence ministérielle virtuelle consacrée à la prévention et l'investigation des abus sexuels sur les enfants, qui s'est tenue les 11 et 12 novembre.

> [Déclaration commune \(12 novembre 2021\)](#)

> [Conférence ministérielle virtuelle sur la prévention et l'investigation des abus sexuels sur les enfants](#)

- *Programme de travail de la prochaine présidence*

La future présidence française du Conseil présentera son programme de travail et ses priorités pour les six prochains mois.

Pacte sur la migration et l'asile

Au cours du déjeuner, les ministres débattront de solutions durables en ce qui concerne le pacte sur la migration et l'asile.

JUSTICE

Règlement relatif aux preuves électroniques

Les ministres feront le point sur les négociations en cours entre le Conseil et le Parlement européen concernant le règlement sur les preuves électroniques.

Tout au long de son mandat, la présidence s'est concentrée sur les discussions techniques, étant donné que les positions des législateurs sont très divergentes et qu'il a été jugé nécessaire de parvenir à un compromis global sur le régime de notification. Les discussions avec le Parlement européen se sont déroulées dans une bonne atmosphère et ont permis des progrès en ce qui concerne la définition des principaux axes d'un possible compromis global. Cependant, il n'a pas été possible de parvenir à un accord concernant les principaux aspects du compromis ainsi envisagé.

Compte tenu de l'importance croissante du cyberspace, il est nécessaire de mettre en place un mécanisme efficace et fiable définissant des structures et des garanties claires en ce qui concerne l'obtention de preuves électroniques. Les propositions législatives relatives aux preuves électroniques visent à permettre un accès plus rapide aux preuves électroniques en créant un cadre juridique pour les décisions judiciaires adressées directement aux fournisseurs de services ou à leur représentant légal dans un autre État membre. Il s'agit notamment de propositions en vue:

- d'un règlement relatif aux injonctions européennes de production et de conservation de preuves électroniques en matière pénale
- d'une directive établissant des règles harmonisées concernant la désignation de représentants légaux aux fins de la collecte de preuves en matière pénale

Le Conseil a arrêté sa position de négociation sur le règlement en décembre 2018 et sur la directive en mars 2019. Les négociations avec le Parlement européen ont débuté en février 2021.

> [Un meilleur accès aux preuves électroniques pour lutter contre la criminalité \(informations générales\)](#)

Pandémie de COVID-19: enseignements tirés pour le fonctionnement des juridictions et pour le contrôle juridictionnel

Les ministres procéderont à un échange de vues sur les enseignements tirés de la pandémie de COVID-19 pour le fonctionnement des tribunaux ainsi que pour le contrôle juridictionnel et le contrôle des mesures d'urgence. Ils réfléchiront aux moyens possibles de relever les défis actuels et futurs découlant des situations d'urgence présentes et potentielles à venir.

Afin de relever les défis posés par la pandémie de COVID-19, tous les États membres ont adopté des mesures extraordinaires. Dans ce contexte, ils ont dû trouver un équilibre entre d'une part, la protection des libertés fondamentales et les principes de la prise de décision démocratique et, d'autre part, la nécessité de faire face aux conséquences de la crise sanitaire. Les cours constitutionnelles et les autres juridictions nationales jouent un rôle essentiel, en assurant la possibilité d'un contrôle juridictionnel du régime juridique et des mesures prises.

La pandémie de COVID-19 a aussi perturbé le fonctionnement des systèmes judiciaires nationaux eux-mêmes et les activités des tribunaux. Dans les premiers temps de la pandémie, en particulier, il y a eu des interruptions ou des retards dans le traitement des affaires et dans les procédures judiciaires. Dans ce contexte, des mesures ont été prises pour en atténuer les effets, y compris par un niveau élevé de numérisation et une adaptation des règles de procédure et des délais de recours, ce qui a contribué à limiter les perturbations.

Malgré ces mesures, la pandémie de COVID-19 a mis en évidence la nécessité de renforcer la résilience du système judiciaire.

Adhésion de l'UE à la convention européenne des droits de l'homme

Les ministres recevront des informations actualisées sur l'état d'avancement des travaux concernant l'adhésion de l'UE à la Convention européenne des droits de l'homme (CEDH). La présidence rendra compte de l'avancement des négociations au sein du Conseil de l'Europe et des préparatifs dans les instances compétentes du Conseil.

Adoptée en 1950, la CEDH a été ratifiée par les 47 pays membres du Conseil de l'Europe. Les 27 États membres de l'UE sont tous parties à la convention. Pour que l'UE et le droit de l'UE respectent les mêmes normes que les États membres, le traité de Lisbonne impose à l'Union européenne d'adhérer à la convention.

En avril 2013, le Conseil s'est accordé sur le projet d'accord d'adhésion à la CEDH. Le 18 décembre 2014, la Cour de justice de l'UE a rendu un avis négatif sur la compatibilité du projet d'accord avec les traités de l'UE. En octobre 2019, le Conseil est convenu de la reprise rapide des négociations avec le Conseil de l'Europe et a adopté des directives de négociation supplémentaires. Une nouvelle solution, qui permettrait de satisfaire à l'obligation que prévoit le traité d'adhérer à la convention et de tenir compte de tous les éléments recensés dans l'avis de la Cour, est actuellement à l'examen.

> [Protection et promotion des droits de l'homme \(informations générales\)](#)

Parquet européen

La Commission et la présidence informeront les ministres des derniers développements intervenus dans la création du Parquet européen. Le chef du Parquet européen prendra part aux travaux sur ce point.

Le Parquet européen a commencé ses activités le 1^{er} juin et mène déjà un certain nombre d'enquêtes concernant des affaires relevant de son mandat.

Le Parquet européen est habilité, dans les conditions fixées dans le règlement, à enquêter et à engager des poursuites concernant la fraude à l'échelle de l'UE et d'autres infractions portant atteinte aux intérêts financiers de l'Union. Il permet d'unir les efforts déployés par les services répressifs aux niveaux européen et national afin de lutter contre la fraude à l'échelle de l'UE. À ce jour, vingt-deux États membres ont officiellement décidé de participer au Parquet européen. Le siège du Bureau central du Parquet européen se trouve à Luxembourg.

> [Parquet européen \(informations générales\)](#)

> [Site web du Parquet européen](#)

Divers

- *Propositions législatives en cours d'examen*

La présidence informera les ministres de l'évolution récente des travaux sur les propositions législatives en cours d'examen.

- *Numérisation de la justice*

La Commission présentera ses récentes propositions visant à numériser les systèmes judiciaires de l'UE, en les rendant plus accessibles et plus efficaces.

> [Moderniser la coopération judiciaire: la Commission ouvre la voie à une numérisation accrue des systèmes judiciaires de l'UE \(communiqué de presse de la Commission, 1^{er} décembre\)](#)

- *Réunion ministérielle JAI entre l'UE et les Balkans occidentaux*

La présidence rendra compte des résultats de la réunion ministérielle "Justice et affaires intérieures" UE-Balkans occidentaux, qui s'est tenue en Slovénie les 2 et 3 décembre 2021.

> [Réunion ministérielle "Justice et affaires intérieures" UE-Balkans occidentaux \(communiqué de presse conjoint\)](#)

- *Réunion ministérielle JAI entre l'UE et les États-Unis*

La présidence rendra compte des préparatifs et de l'ordre du jour de la prochaine réunion ministérielle UE-États-Unis dans le domaine de la justice et des affaires intérieures, qui aura lieu à Washington le 16 décembre.

- *Futures propositions dans le domaine de la justice*

La Commission évoquera de futures propositions dans le domaine de la justice, y compris en matière de justice civile et pénale, pour cette année et l'année prochaine.

- *Rapport annuel 2021 sur l'application de la charte des droits fondamentaux de l'UE*

La Commission présentera son premier rapport sur l'application de la charte, comportant une approche thématique, l'accent étant mis sur les droits fondamentaux à l'ère numérique.

- *Programme de travail de la prochaine présidence*

La future présidence française du Conseil présentera son programme de travail et ses priorités pour les six prochains mois.

Lutte contre les discours et les crimes de haine

Au cours du déjeuner, les ministres débattront des moyens de mieux lutter contre les discours et les crimes de haine afin de rendre l'Europe plus inclusive et plus protectrice. Ils se concentreront sur les principaux défis et lacunes auxquels sont confrontés les États membres dans leur réponse, sur les facteurs susceptibles de faciliter leurs efforts, sur les bonnes pratiques en matière de coopération avec la société civile et les entreprises du secteur des TIC et sur les bonnes pratiques concernant le soutien et la protection de groupes spécifiques de victimes.

Ce débat fait suite à une conférence de haut niveau organisée par la présidence slovène, en collaboration avec la Commission, sur la réponse efficace aux crimes et discours de haine en ligne et sur la protection des victimes.

> [Conférence sur l'éradication des crimes et discours de haine \(site web de la présidence\)](#)
